

DOSSIER DE PRÉSENTATION



ÉPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Ville de Concarneau



Nom de l'organisme en charge du dossier :

**Centre Communal d'Action Sociale
(CCAS) de CONCARNEAU**

Nom du responsable du dossier :

Nancy CLARK,
directrice de l'action sociale et du CCAS

Territoire d'action :

Ville de CONCARNEAU

Dates prévisionnelles d'ouverture de l'épicerie :

Janvier/février 2014

Implantation de l'épicerie sociale et solidaire :

Rue Villebois Mareuil
(anciens locaux de l'entreprise Tico)

ORIGINE DU PROJET

Depuis 1985, le CCAS apporte une aide alimentaire en partenariat avec la Banque Alimentaire du Finistère auprès des personnes en difficulté.

Les demandes établies par les travailleurs sociaux du CDAS, du CCAS, de la Mission Locale sont examinées préalablement en commission d'aides facultatives et distribuées une fois par semaine.

Compte tenu de l'augmentation des demandes (voir page 4), et des conditions de délivrance des colis (locaux inadaptés ne permettant pas de respecter l'hygiène minimum nécessaire à cette activité), une réflexion s'est engagée en 2011 avec l'ensemble des associations caritatives locales : le Secours Populaire, le Secours Catholique, la Croix-Rouge Française, les Restos du Cœur, la Banque Alimentaire, l'Abri-Côtier Urgence Femmes, le centre socio-culturel « La Balise ».

La création d'une épicerie sociale et solidaire est apparue comme l'outil d'insertion le mieux adapté aux problématiques identifiées.

En outre, au cours de cette phase de diagnostic et d'analyse, il a été mis en évidence, de la nécessité de réfléchir à la mise en place d'actions d'insertion.

Sur le territoire de CONCARNEAU, il y a peu d'offres d'insertion, de type « atelier social », ou « chantier d'insertion ». Le CCAS est propriétaire d'une ferme : la ferme de Lamphily. Celle-ci peut être un lieu complémentaire et privilégié pour envisager des actions d'insertion sociale et professionnelle en direction de personnes éloignées de l'emploi.

Une réunion de présentation de la démarche a été organisée le 4 avril 2012. Cette réunion a permis de constituer un comité technique en charge de travailler sur le fonctionnement de l'épicerie sociale et l'aménagement du bâtiment (propriété de la ville de Concarneau).

Ce comité , piloté par le CCAS, est composé de représentants :

- ◆ du Centre Départemental d'Action Sociale - Territoire de CONCARNEAU-QUIMPERLE,
- ◆ de la Ville,
- ◆ de la Banque Alimentaire,
- ◆ de la Croix -Rouge,
- ◆ du Secours Catholique,
- ◆ de l'Abri-Côtier Urgence Femmes,
- ◆ du centre socio-culturel « La Balise »,
- ◆ du Rotary-Club,
- ◆ de la Conférence Saint Vincent de Paul.

DONNEES SOCIALES

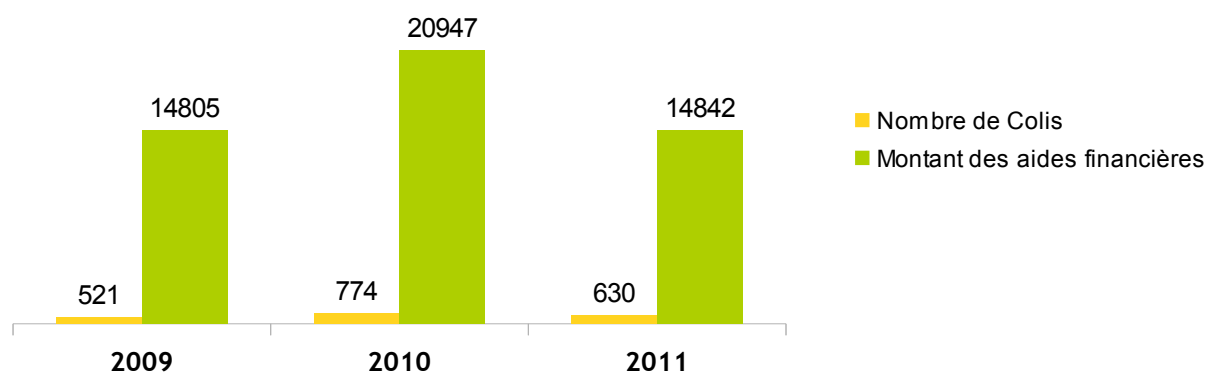
1 - Aides sociales accordées par le CCAS de 2009 à 2011

Le nombre de ménages correspond au nombre de dossiers examinés et validés en commission d'aides facultatives au CCAS.

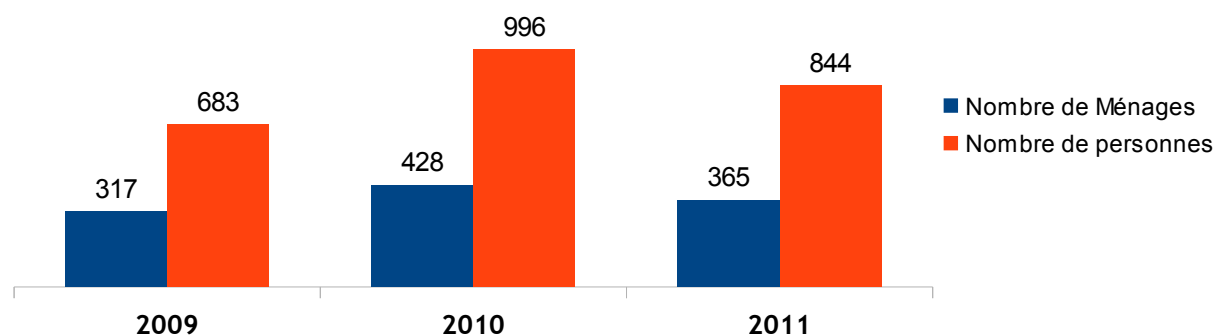
Il peut donc s'agir de personnes et/ou de familles qui bénéficient d'une aide alimentaire plusieurs fois dans l'année.

ANNEE	Nombre de Ménages	Nombre de personnes	Nombre de Colis	Montant des aides financières
2009	317	683	521	14 805 €
2010	428	996	774	20 947 €
2011	365	844	630	14 842 €

Montant et type d'aides accordées de 2009 à 2011



Nombre de personnes aidées de 2009 à 2011



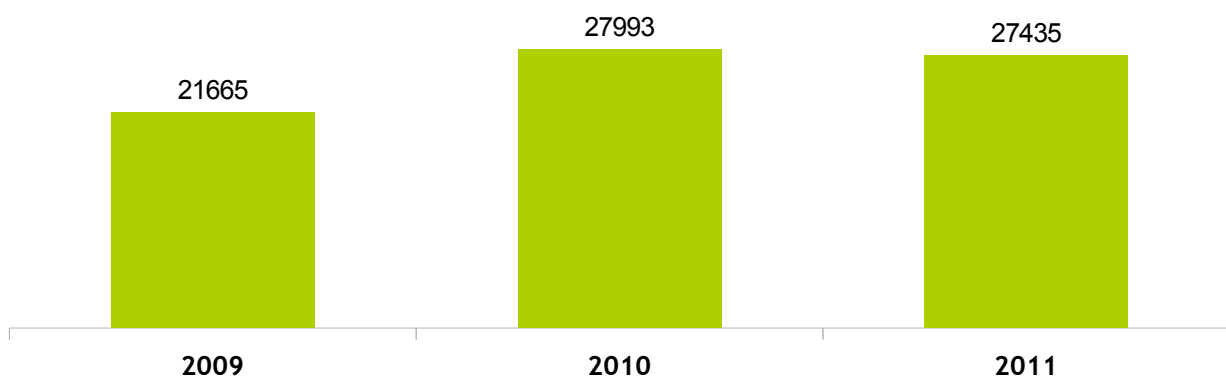
2 - Aides accordées par le Conseil Général sur le fonds de secours exceptionnel sur le territoire de la ville de CONCARNEAU

Nous pouvons observer sur le tableau ci-dessous une augmentation des demandes d'aides, et, par voie de conséquence, une augmentation de la participation financière du Conseil Général.

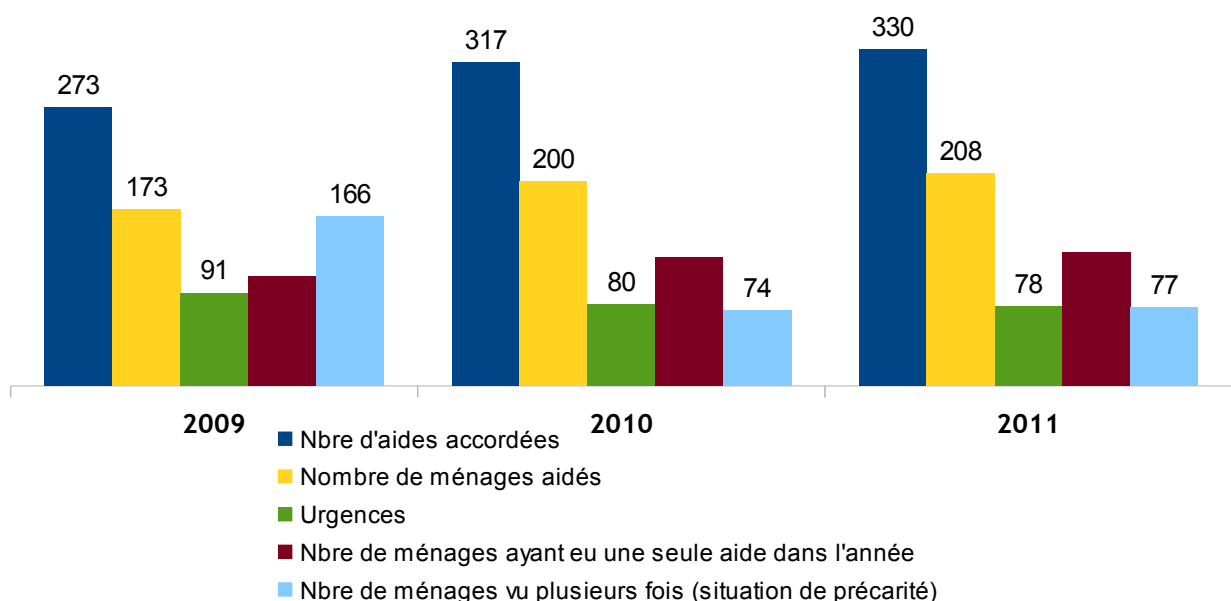
Nous pouvons également remarquer, au travers de ces chiffres, une situation de précarité préoccupante.

ANNEE	Nbre d'aides accordées	Montant des aides accordées	Nombre de ménages aidés	Urgences	Nbre de ménages ayant eu une seule aide dans l'année	Nbre de ménages vu plusieurs fois (situation de précarité)
2009	273	21 665 €	173	91	107	166
2010	317	27 993 €	200	80	126	74
2011	330	27 435 €	208	78	131	77

Montant des aides accordées de 2009 à 2011



Nombre de personnes aidées de 2009 à 2011

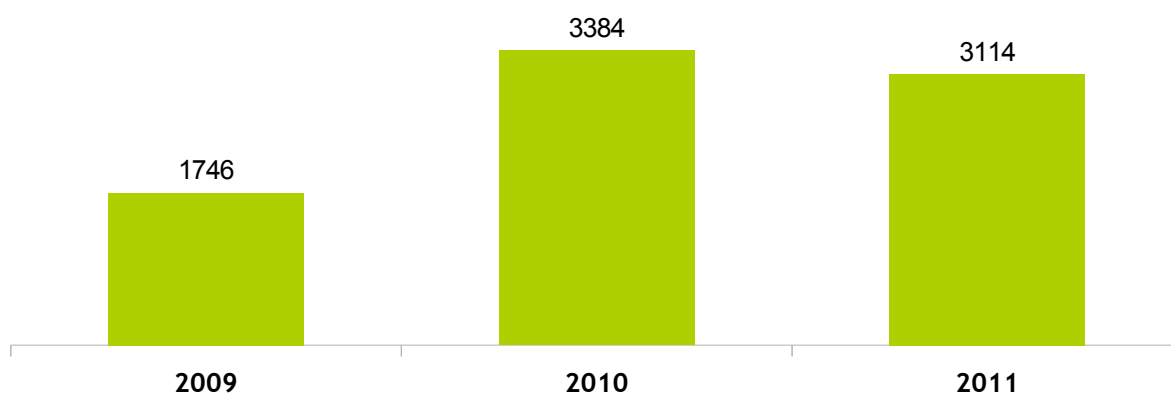


3 - Aides alimentaires et financières accordées par la Croix Rouge Française sur la ville de CONCARNEAU

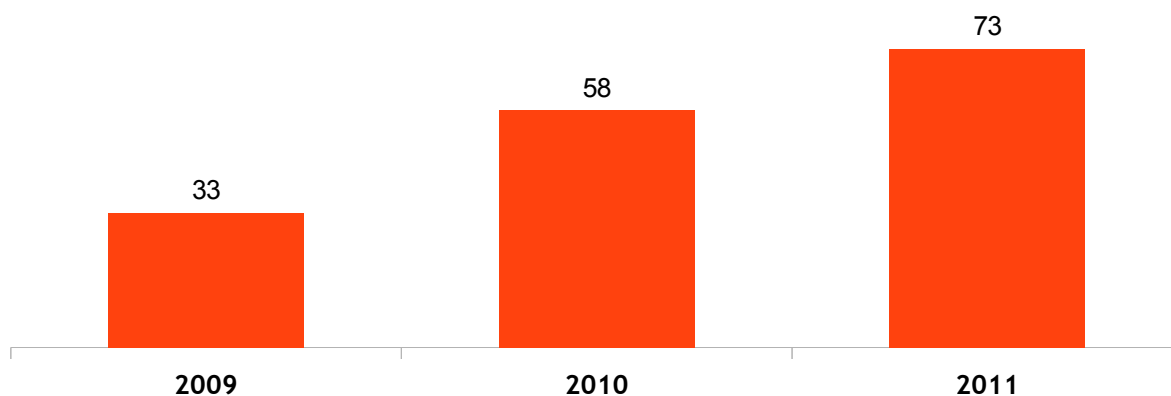
Sur le tableau ci-dessous, nous pouvons observer une augmentation constante depuis 2009 des aides accordées par la Croix-Rouge Française.

ANNEE	Nombre de personnes	Montant
2009	33	1 746 €
2010	58	3 384 €
2011	73	3 114 €

Montant des aides accordées de 2009 à 2011



Nombre de personnes aidées de 2009 à 2011

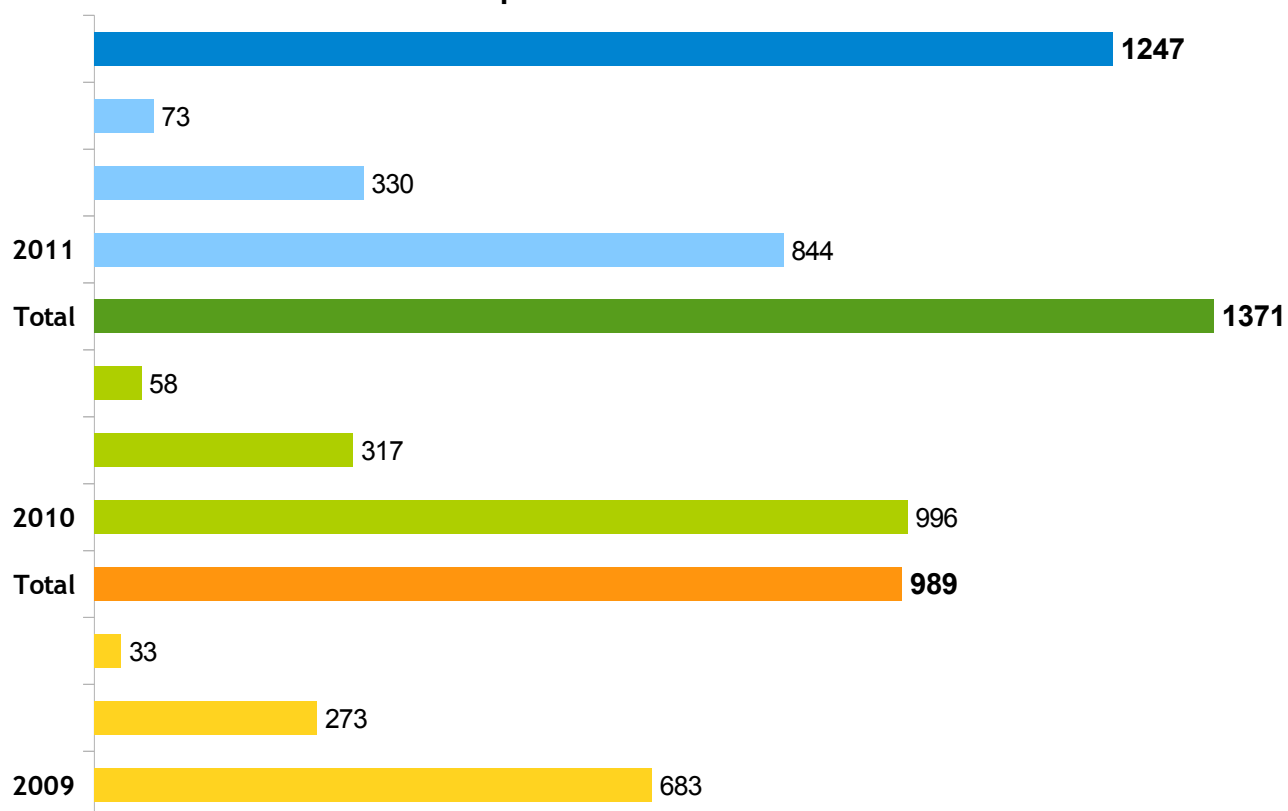


4 - Données sociales croisées des trois partenaires

nous pouvons observer au travers du tableau ci-dessous une augmentation significative des volumes des demandeurs d'aides alimentaires au cours de ces trois dernières années.

Année		Nombre de personnes et/ou de familles aidées	Montant des aides financières
2009	CDAS	683	14 805 €
	CCAS	273	21 665 €
	Croix Rouge	33	1 746 €
Total		989	38 216 €
2010	CDAS	996	20 947 €
	CCAS	317	27 993 €
	Croix Rouge	58	3 384 €
Total		1371	52 324 €
2011	CDAS	844	14 842 €
	CCAS	330	27 435 €
	Croix Rouge	73	3 114 €
Total		1247	45 391 €

Nombre de personnes aidées de 2009 à 2011



LE PROJET



DÉFINITION

L'alimentation est un angle d'approche direct de l'action sociale. Le manque de nourriture est le stigmate le plus visible de la pauvreté dans la mesure où le repas est un symbole fort de convivialité et de partage. L'exclusion économique s'accompagne souvent d'isolement, de fragilité morale ou de perte de confiance.

L'épicerie sociale peut être le prétexte d'une action solidaire plus vaste en tant que lieu d'accueil, d'écoute, d'échanges d'informations sur la santé, la maîtrise des énergies, notamment, et de rencontres intergénérationnelles.

L'épicerie sociale et solidaire est un équipement qui permet d'apporter une aide alimentaire aux personnes en difficultés et/ou fragilisées et, surtout de promouvoir l'autonomie et la dignité de ces personnes.

Demander de l'aide est une démarche difficile, souvent vécue comme une humiliation, car cette demande traduit une incapacité à se nourrir et à nourrir ses proches ; ce qui est un geste essentiel pour la vie.

Pour cette raison, chaque usager est amené à définir avec un travailleur social ou le responsable de l'épicerie, un projet qu'il souhaite mener à bien pendant la période d'accès à l'épicerie.

Du fait du faible coût des produits de consommation courante, une part plus importante du budget peut être consacrée à un projet : amélioration de la vie quotidienne, réparation de sa voiture, permettre à ses enfants de participer à des sorties, ...

Et c'est aussi amener les personnes à mieux gérer leur budget, et à prévoir certaines dépenses.

En plus d'être un lieu où l'on peut trouver des produits alimentaires, l'épicerie sociale et solidaire permet d'organiser des activités éducatives et d'insertion, afin de donner à chacun la conscience de sa valeur et de ses compétences : atelier de cuisine, atelier d'esthétique, atelier enfants-parents,...

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ◆ Lutter contre les exclusions sans assistanat et dans le respect de la dignité des personnes.
- ◆ Lutter contre le gaspillage
- ◆ Apporter une aide alimentaire adaptée, diversifiée et de qualité, moyennant une participation financière et/ou une implication bénévole.
- ◆ Proposer un espace convivial d'accueil, d'accompagnement, d'écoute et d'échanges pour recréer des liens sociaux.
- ◆ Proposer des actions collectives.
- ◆ Animer des ateliers de vie quotidienne.
- ◆ Structurer le travail partenarial en développant les complémentarités.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- ◆ 1- Répondre aux besoins alimentaires des personnes percevant des minima sociaux.
 - en améliorant la diversité et la qualité des produits pour couvrir les besoins alimentaires de base, grâce à l'effort conjugué de différents partenaires publics et privés,
 - en offrant un espace de vente approprié et convivial,
 - en donnant aux personnes un statut de consommateur dont on respecte les choix,
 - en préservant la dignité des personnes.
- ◆ 2- Dépasser le stade de l'aide alimentaire en utilisant l'épicerie sociale et solidaire pour construire des actions collectives.
 - en proposant un accompagnement personnalisé auprès de toutes les personnes ;
 - en organisant des actions éducatives ;
 - en intégrant des bénévoles, « usagers » ou non, dans une équipe de travail

PRINCIPAUX RÉSULTATS ATTENDUS

- ◆ Améliorer des conditions de vie des publics les plus en difficultés (à court terme, avec l'apport de produits alimentaires, et à long terme, par le processus d'autonomisation des personnes) ;
- ◆ Développer un partenariat local autour de l'accompagnement social et la mise en place d'actions d'insertion ;
- ◆ Optimiser et coordonner les aides apportées aux personnes ;
- ◆ Prendre en compte les nouveaux besoins sociaux (travailleurs pauvres) ;
- ◆ Impliquer les partenaires privés (magasins, entreprises locales).



PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

1- Mise en œuvre d'un accompagnement social adapté à la situation de la personne

L'épicerie sociale et solidaire associe à la distribution alimentaire une démarche éducative ; l'équipe constituée, entre autre, d'un travailleur social, reçoit les personnes, et les conduit à définir un projet.

Les personnes s'engagent en signant un contrat moral avec l'accompagnateur social, dont l'objectif principal est de concourir à l'amélioration des conditions de vie de la famille.

Il peut s'agir plus concrètement d'un engagement dans un suivi budgétaire, dans la fréquentation d'un atelier, dans une démarche de soin,...

Pendant trois mois(éventuellement renouvelable), les personnes bénéficient de l'aide alimentaire et d'un accompagnement personnalisé qui s'articule en quatre temps :

– dès l'ouverture des droits :

- ◆ évaluation de la situation administrative et financière,
- ◆ présentation du fonctionnement de l'épicerie,
- ◆ délivrance du règlement intérieur,
- ◆ définition du crédit accordé (montant de l'aide).

– pendant le temps d'ouverture de l'épicerie sociale et solidaire :

- ◆ accueil, convivialité, écoute,
- ◆ rencontres, échanges,
- ◆ conseils et accompagnement dans le choix des produits (proposition de recettes, guide dans le choix des aliments et sur les achats complémentaires à effectuer).

– durant des activités collectives :

- ◆ information,
- ◆ échanges de savoir-faire,
- ◆ émulation par le groupe, valorisation de la personne. Il s'agit de permettre à la personne de se revaloriser aux yeux des autres, comme à ses propres yeux en apportant ses savoir-faire, ses connaissances, ses compétences.

– à l'occasion d'entretiens individualisés :

- ◆ fixer les objectifs de travail avec l'usager,
- ◆ faire des points réguliers pour évaluer la plus-value de l'épicerie sociale,
- ◆ renouveler si besoin l'accès à l'épicerie sociale et solidaire.

2- Les conditions d'accès à l'épicerie sociale et solidaire

L'accès des usagers à l'épicerie sociale et solidaire est validé en fonction de critères socio-économiques et familiaux (composition du foyer).

Les personnes peuvent être orientées à l'épicerie sociale et solidaire par les travailleurs sociaux du Conseil Général, de la CAF, de la Mission Locale, mais aussi des associations partenaires.

La commission d'aides facultatives du CCAS étudie et valide les dossiers de demandes d'accès, ainsi que les demandes de renouvellement, en y attribuant une durée d'accès, un montant de courses réalisables, et la validation d'un projet personnel.

3 - Le public / Estimation du nombre de personnes concernées à CONCARNEAU

En référence aux données sociales présentées dans la 1ère partie du dossier de présentation, nous estimons à minima à 85 familles (soit 210 personnes) le public susceptible d'être bénéficiaire de l'épicerie sociale et solidaire.

Outre, des personnes relevant des minima sociaux (RSA, notamment), nous pouvons également prendre en compte d'autres publics : les personnes retraitées, les travailleurs pauvres, etc ...

S'il s'agit de répondre aux besoins de personnes en situation de longue précarité, l'épicerie sociale et solidaire peut intéresser des personnes qui rencontrent une difficulté financière ponctuelle (perte d'emploi, attente des versements des allocations chômage, déséquilibre budgétaire temporaire), et peut ainsi leur apporter un coup de pouce.

4 - Jours d'ouverture

L'épicerie sociale et solidaire sera ouverte au public deux ½ journées par semaine. Ces créneaux d'ouverture seront définies en lien avec les associations caritatives.

AMÉNAGEMENT DE L'ÉPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Il importe de disposer de locaux adaptés comprenant :

une pièce d'accueil



un entrepôt de stockage avec une chambre froide



un espace de vente



un espace de convivialité et un lieu d'activités



Aménagement d'un espace « Accueil Mère / Enfant / Point bébé »

Cet atelier sera animé par la Croix Rouge Française.

Distribution de couches, lait maternisé, céréales pour biberons, petits pots, produits hygiène bébé, matériel de puériculture, vêtements....



Action d'insertion sociale « les jardins de Lamphily »

Le CCAS est propriétaire de la ferme de Lamphily.

Une action d'insertion sociale s'est mise en place en mars 2012 autour du jardin.

Cette action co-pilotée par le CCAS et l'association les « jardins de Lamphily » a pour objectifs de :

- ◆ produire des fruits, légumes et fleurs ;
- ◆ créer du lien social, de la solidarité, de la convivialité à l'échelle du quartier ou de la commune ;
- ◆ éduquer au respect de l'environnement ;
- ◆ initier et former au jardinage ;
- ◆ permettre l'accessibilité à toutes les personnes (âgées, handicapées, en difficultés sociales...)
- ◆ soutenir l'insertion par le travail ou le loisir ;
- ◆ valoriser des espaces délaissés.

Outre des parcelles individuelles gérées par l'association, une parcelle collective gérée par le CCAS permettra de produire des fruits et légumes pour l'épicerie sociale.



PRÉSENTATION DU BÂTIMENT

Le bâtiment mis à disposition du CCAS par la Ville est situé rue Villebois Mareuil, en plein centre-ville. La surface au sol est d'environ 143 m².



Cette structure sera desservie par les transports publics et aura un parking.

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET ASSOCIATIFS

- ◆ Ville de CONCARNEAU : mise à disposition des locaux à titre gracieux,
- ◆ CDAS - territoire de Concarneau-Quimperlé (Conseil Général),
- ◆ Banque Alimentaire du Finistère : Fournisseur de denrées collectées auprès des grandes surfaces,
- ◆ Magasin : Fournisseur de denrées en DLUO,
- ◆ Entreprise BONDUELLE : Fournisseur de denrées,
- ◆ Laiterie D'Armor à Riec sur Belon : Fournisseur de produits laitiers,
- ◆ Croix-Rouge Française,
- ◆ Secours Catholique,
- ◆ Centre socio-culturel « La Balise »,
- ◆ Conférence Saint Vincent de Paul,
- ◆ Rotary-club.

PARTENAIRES FINANCIERS

- ◆ Le Conseil Général,
- ◆ Le Conseil régional.
- ◆ La Direction Départementale de la Cohésion Sociale,
- ◆ La Caisse d'Allocations Familiales du Finistère,
- ◆ Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA),
- ◆ Carrefour Solidarité,
- ◆ La Fédération Nationale des Banques Alimentaires,
- ◆ AG2R,
- ◆ Les entreprises locales,
- ◆ Rotary Club,

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- ◆ Lancement d'une consultation en février 2013 (cabinet d'architecte).
- ◆ Travaux du cabinet d'étude en vue de proposer un aménagement du bâtiment de mars à juin 2013.
- ◆ Engagement des travaux : 3ème trimestre 2013.
- ◆ Aménagement des espaces intérieurs (mobilier, équipements), à compter de décembre 2013.
- ◆ Ouverture de l'épicerie sociale et solidaire en janvier 2014 .

ESTIMATION FINANCIÈRE

BUDGET D'INVESTISSEMENT (HORS TAXES)

Cette estimation est réalisée en montant hors taxes.

Travaux d'aménagement	Montant HT
Aménagement extérieur, intérieur, électricité, plomberie, sanitaires, raccordements, branchements EDF, alarme	150 000 €
Désamiantage - réfection de la toiture	45 000 €
Bureau de contrôle - Maîtrise d'œuvre - Étude d'architecte	20 000 €
Aménagement intérieur	
Espace Accueil : tables, chaises, cloisons.	3 000 €
Espace Épicerie (vitrines réfrigérées, gondoles,...)	10 000 €
Aménagement de la réserve (chambre froide,...)	15 000 €
Cuisine	7 000 €
Matériel roulant	
Fenwick	10 000 €
Transpalette	5 000 €
TOTAL HT	265 000 €

Art.	Dépenses	BP 2013	Recettes	BP 2013
2135	Travaux	195 000 €	Ville.....	130 000 €
			Conseil Général.....	43 000 €
2183	Acquisition matériel	70 000 €	CAF.....	15 000 €
			Région.....	7 000 €
			DDCS.....	10 000 €
			AG2R.....	20 000 €
			Fédération nationale des banques alimentaires.....	10 000 €
			Mécénat Entreprise.....	10 000 €
			Rotary Club	6 000 €
			Autres	14 000 €
		265 000 €		265 000 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Ce budget prévisionnel a été établi sur la base d'une ouverture de l'épicerie sociale et solidaire en janvier 2014.

Dépenses de fonctionnement :

	Libelle	De Janv. à Déc. 2014	Commentaires
011	Charges à caractère général	15 450 €	
Achat et variation des stocks		6 561 €	
60611	Eau et assainissement	225 €	Nettoyage des locaux, lavage des fruits et légumes
60612	Électricité	3 000 €	Éclairage, réfrigérateur, congélateur, chambre froide, chauffage
60622	Carburant	375 €	Approvisionnement banque alimentaire tous les 15 jours, magasins et producteurs locaux
60623	Alimentation	1875 €	En plus de l'approvisionnement banque alimentaire, collecte alimentaire, magasins et producteurs locaux Achats de compléments non fournis
606280	Produits d'hygiène	150 €	
60631	Fournitures d'entretien	375 €	Produit d'entretien de l'espace de stockage, de l'espace de vente et sanitaires. + Produits à la vente
60636	Vêtements de travail	75 €	Blouses, gants, polaires pour l'accès aux chambres froides.
6064	Fournitures administratives	225 €	Registres, cahiers.....
6068	Autres matières et fournitures	261 €	Petits matériels divers utilisés pour l'épicerie et lors des différents ateliers animés.
Services extérieurs		6 450 €	
611	Cont.Prest.Serv. avec des Ent.	750 €	Contrat annuel avec prestataires (ex :Contrôle extincteur, dératisation, alarme, logiciel gestion des denrées banque ali (mad?) si non mis à disposition par la banque alimentaire... - Prévoir marchés ville
61522	entretien réparat. bâtiment	375 €	
61551	Entretien matériel roulant	375 €	1 véhicule de transport type berlingo + 1 véhicule réfrigéré portage au besoin ou mise à disposition d'un véhicule ville
6156	Maintenance	600 €	Réparation et maintenance sur électroménager, matériel informatique, alarme, logiciel caisse et gestion des denrées si non mis à disposition par la banque alimentaire
616	Primes d'assurances	375 €	Locaux + véhicules + logiciel caisse et gestion des denrées si non mis à disposition par la banque ali.
6182	Documentation Gén. et Tech.	225 €	Journaux, revues spécifiques (cuisines, hygiène et santé...)
6188	Autres frais divers	3 750 €	Intervention d'associations dans le cadre d'ateliers à destination des usagers (cuisine, gymnastiques EPMM, informatique IBEP...)

Impôts taxes et versements assimilés		1 800 €	
6236	Catalogues et imprimés	375 €	Plaquettes d'information à renouveler 1 fois tous les 3 ans, catalogue de prix, affiches.... Chéquiers : environ 200 chéquiers
6256	Missions réceptions	150 €	Pot de remerciement des bénévoles œuvrant lors de la collecte annuelle
6281	Concours divers (cotisations)	375 €	Cotisations à des organismes spécifiques
6262	frais de télécommunication	900 €	Téléphone ligne fixe + internet
Autres charges externes		639 €	
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés	639 €	Enlèvement des ordures ménagères 1 container (réf. Landerneau 37000 L de déchets à l'année)
65	Autres charges de gestion	5 250 €	
Autres charges de gestion		5 250 €	
6574	Subventions versées aux associations	5 250 €	4 000 € Subvention annuelle à verser à la banque alimentaire. 3 000 € Interventions rémunérées sous forme de subventions aux associations intervenant dans le cadre des ateliers organisés en interne par l'épicerie sociale (ex. Centre socio culturel « La Balise », Les Lichouzes, secours catholique, croix rouge,....) Prévoir une délibération du CA.
67	Charges exceptionnelles	375 €	
Charges exceptionnelles		375 €	
678	Autres charges except.	375 €	
012	Charges de personnel	61 629 €	
Charges de personnel		61 629 €	
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	11 250 €	un agent administratif 40 %
6331	Versement de transport	50 379 €	2 agents sociaux 0,60 etp 36 000 € 1 mi-temps travailleur social 0,50 etp 25 470 € 1 agent d'entretien : 2 heures hebdomadaires 2500 € Temps frais de structure 0,10 etp 3 200 €
6332	FNAL		
6336	CDG/ CNFPT		
64111	Rémunération principale titulaires		
64112	NBI SFT Titulaires		
64118	Autres indemnités		
64131	Rémunération princ. non tit.		
64138	Autres indemnités		
6451	URSSAF		
6453	RETRAITES		
6454	ASSEDIC		
6458	Autres organismes sociaux		
6475	Médecine du travail		
6478	Autres charges sociales		
TOTAL		82 704 €	

Recettes de fonctionnement :

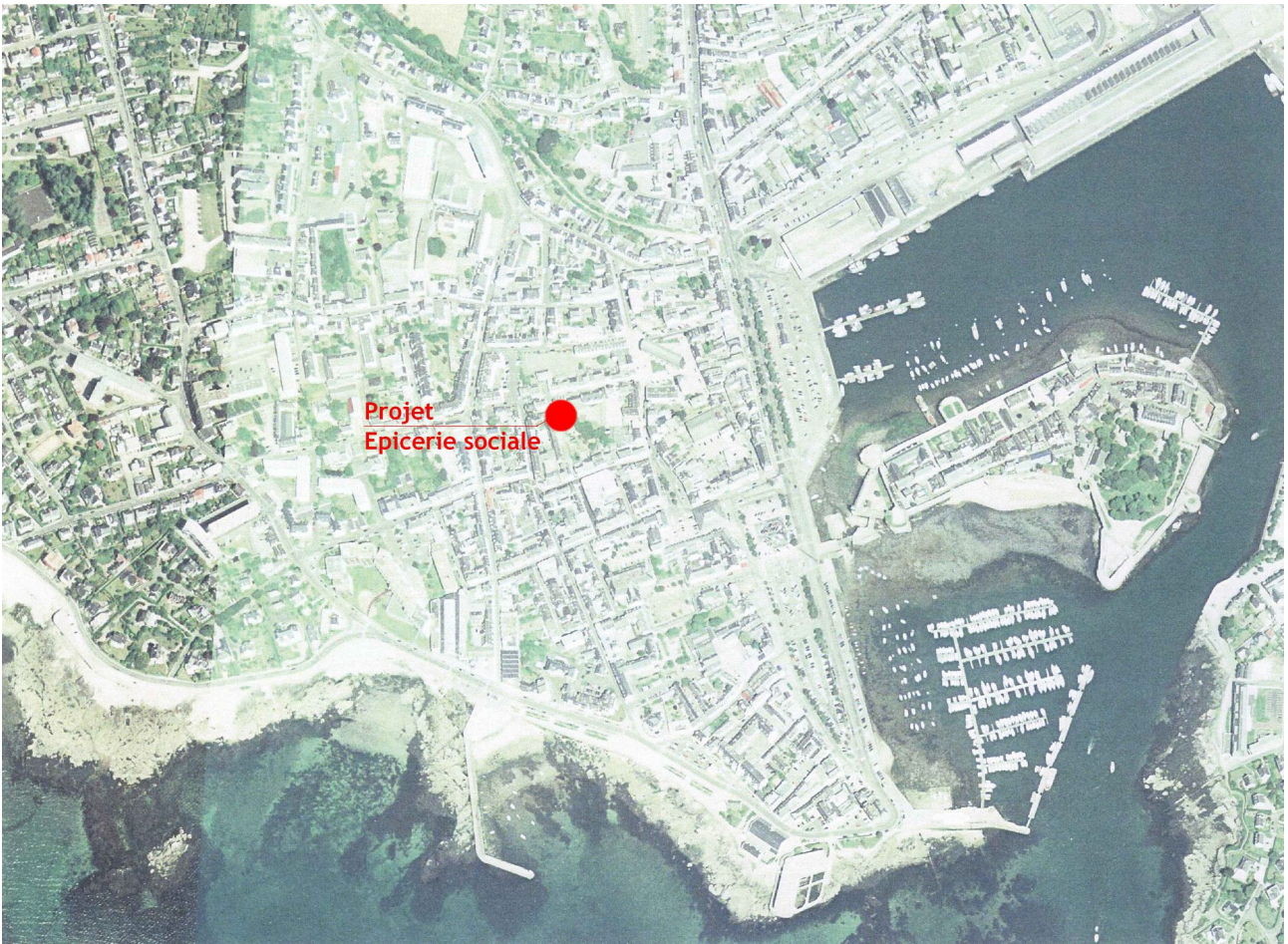
	Libelle	De Janv. à Déc. 2014	Commentaires
74	Dotations et participations	81 204 €	
7473	Participation Conseil Général	18 750 €	20 % du coût global
7474	Commune	35 000 €	
7478	Autres organismes CAF	15 000 €	
	Autres organismes	7 454 €	
74718	PRAPS	5 000 €	
75	Autres produits de gestion courante	1 500 €	
758	Produits divers de gestion courante	1 500 €	Participation des usagers à hauteur de 10% de l'aide attribuée. Régie avances et recettes - 85 familles soit 210 personnes
77	Produits exceptionnels	0 €	
7788	Produits exceptionnels divers	0 €	
TOTAL		82 704 €	

ANNEXE 1

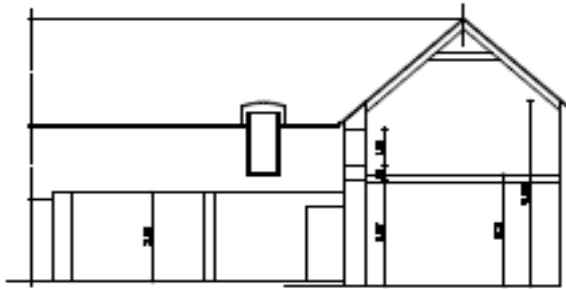
Localisation du bâtiment



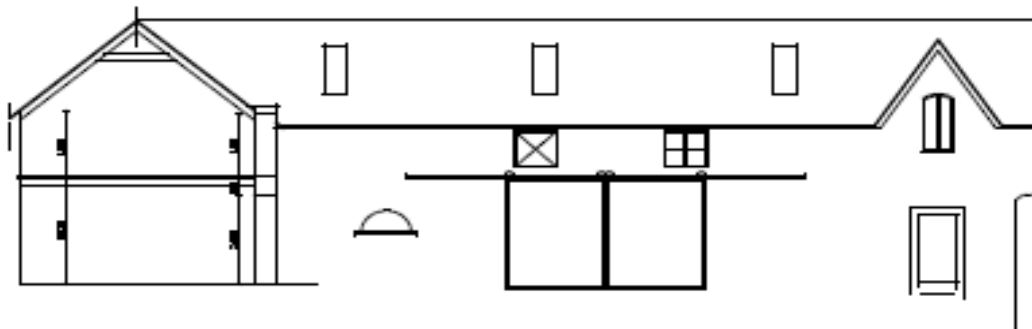
Photo aérienne



**ELEVATIONS
EXISTANTES**

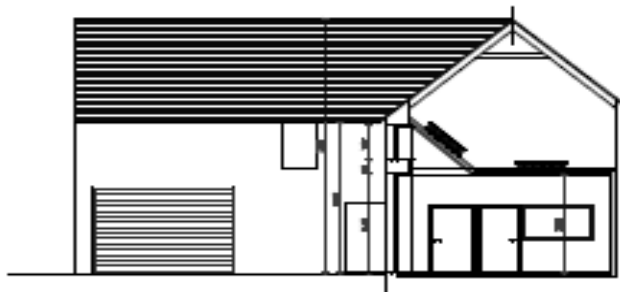


ELEVATION OUEST & COUPE A-A



ELEVATION SUD & COUPE B-B

**ELEVATIONS
PROJET**

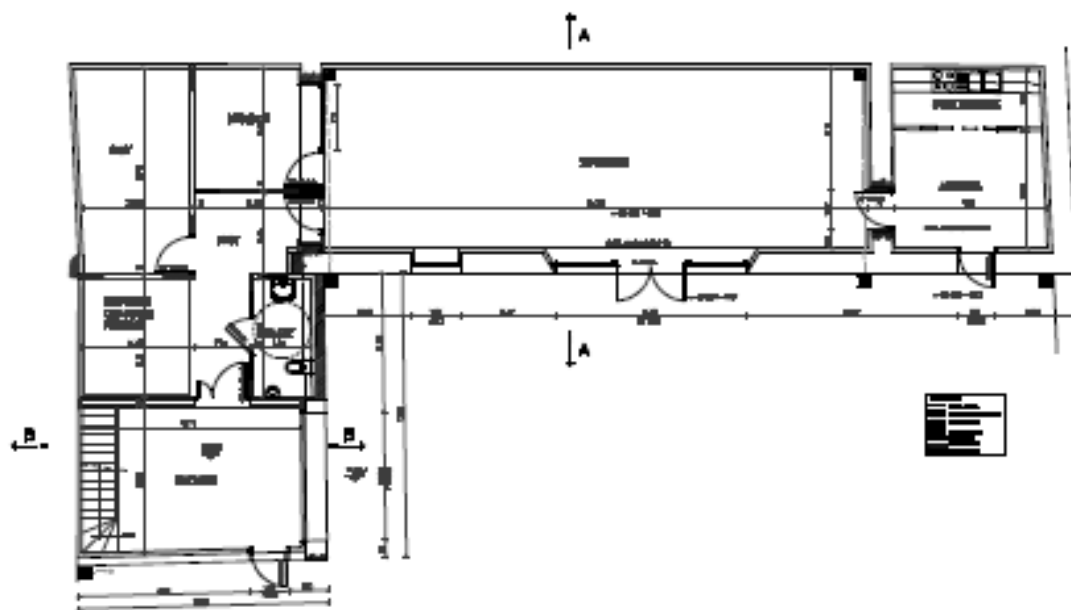


ELEVATION OUEST & COUPE A-A

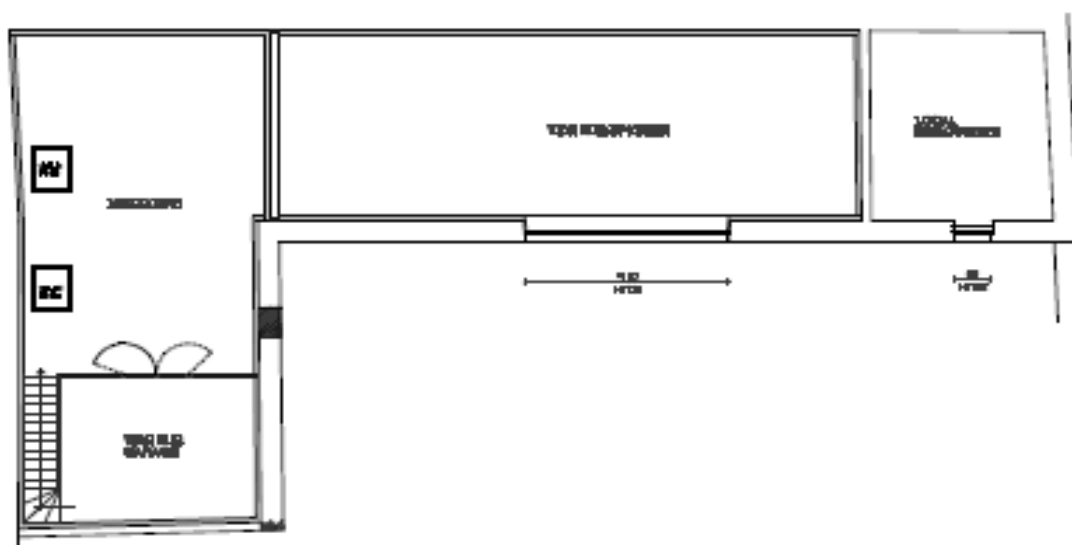


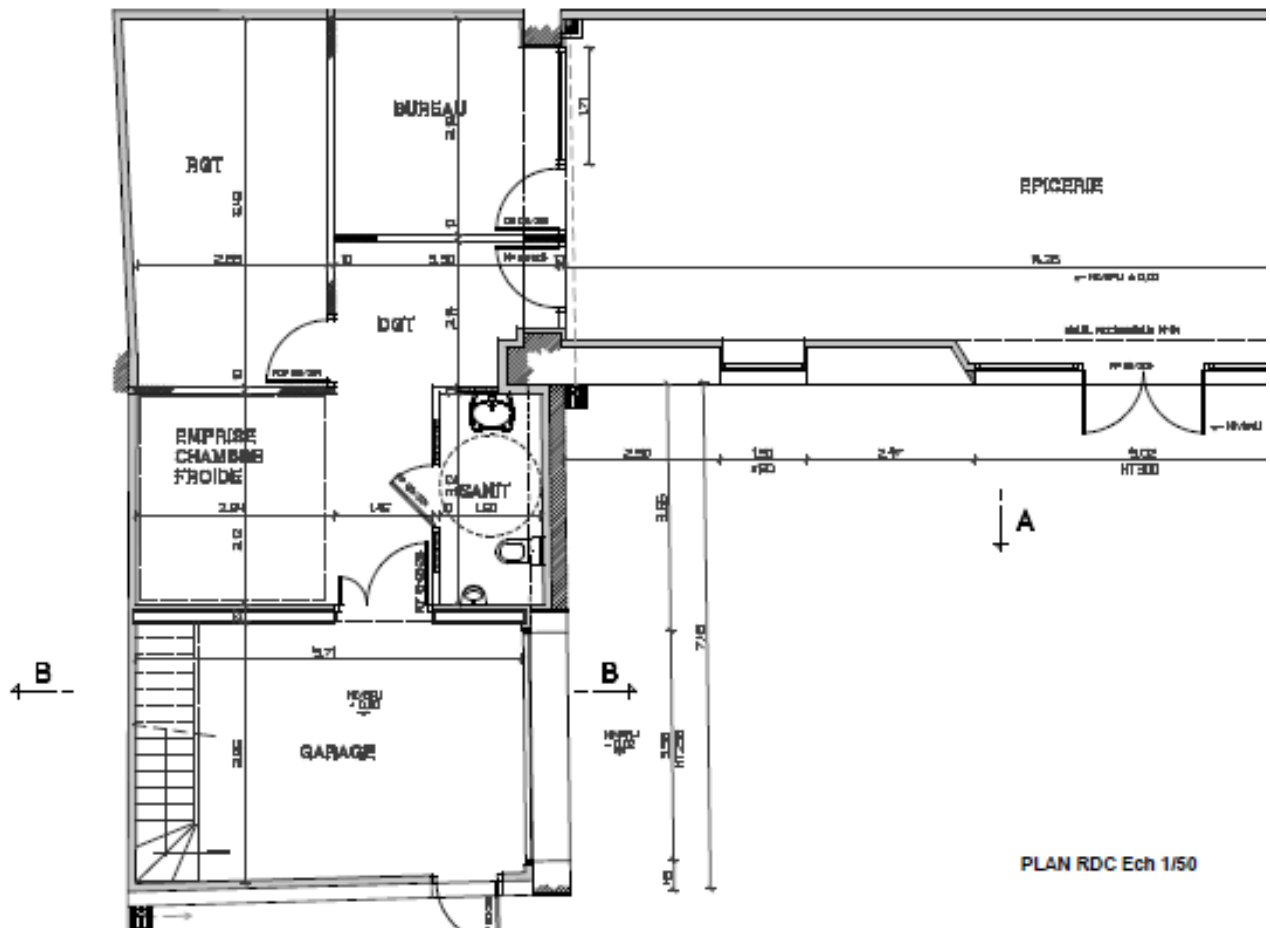
ELEVATION SUD & COUPE PROF. TERRAIN

NIVEAU 0
PROJET

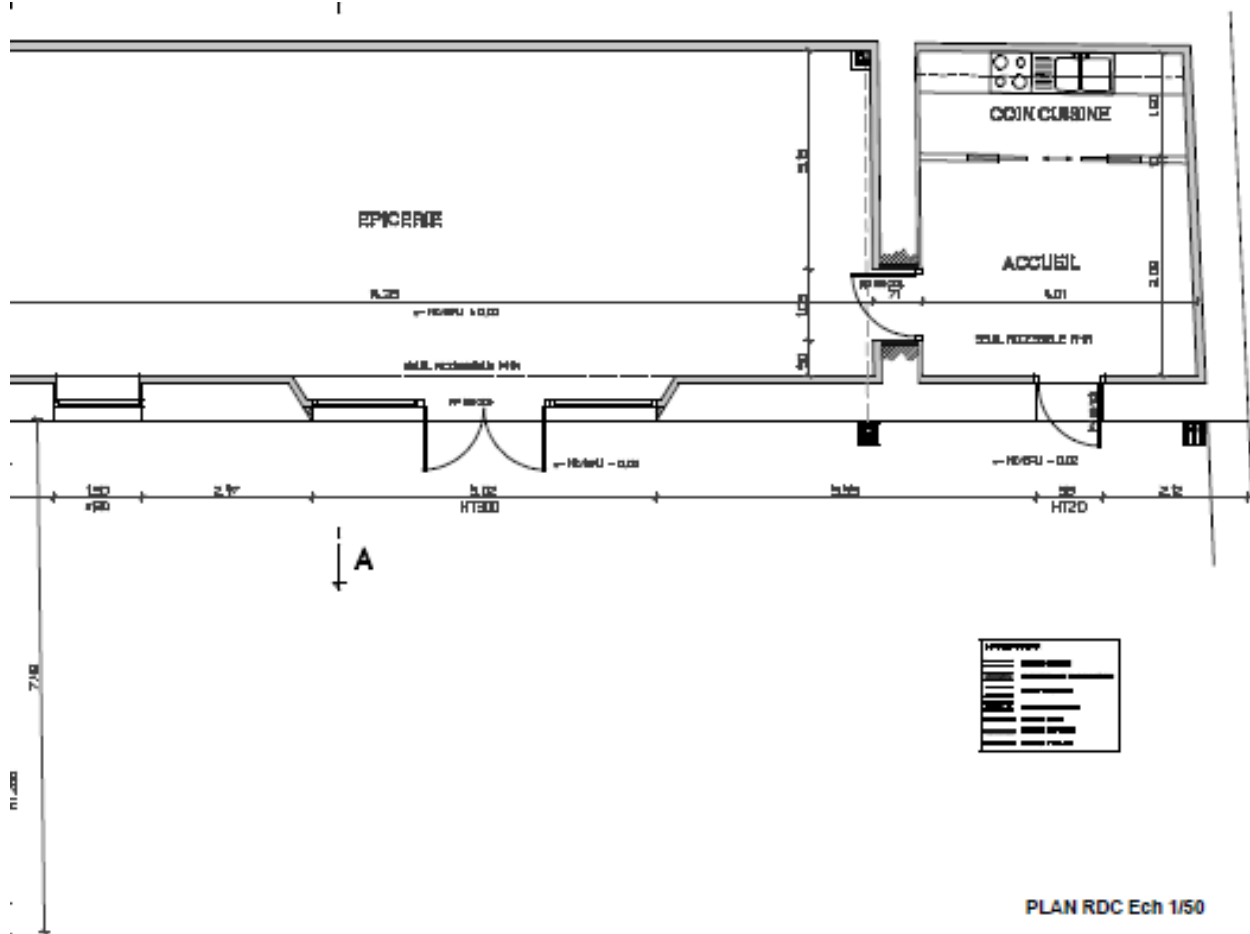


NIVEAU 1
PROJET

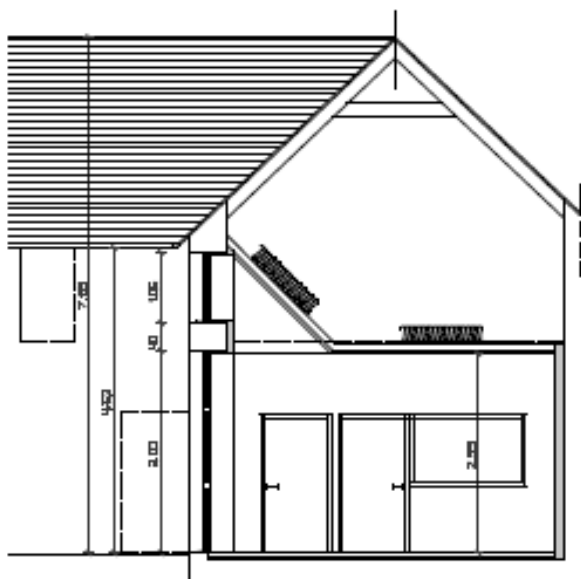




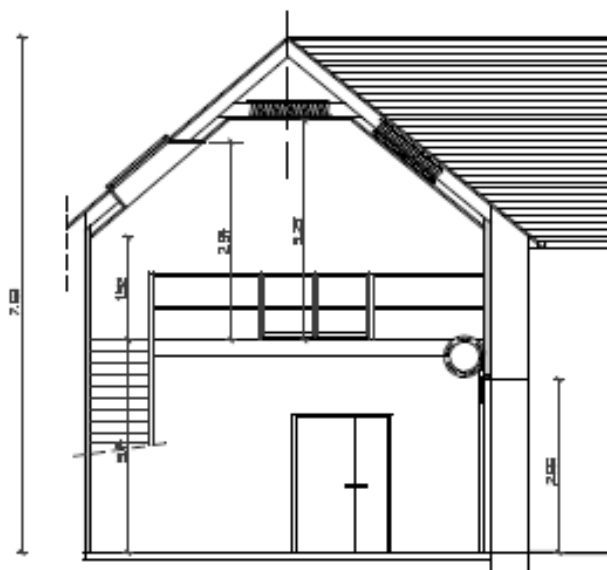
PLAN RDC Ech 1/50



PLAN RDC Ech 1/50



COUPE A-A



COUPE B-B



PHOTO 4 avec insertion

